



## Règlement intérieur de la cantine

### MAIRIE DE BURLATS

-----

*L'organisation de la cantine scolaire nécessite l'instauration de règles collectives pour des raisons liées au respect mutuel, au déroulement relativement rapide des repas et à l'application du protocole sanitaire en vigueur.*

**1 – Le respect du personnel de la Mairie affecté au service de la cantine (accompagnement, service des repas, nettoyage) :** les enfants doivent obéir au personnel chargé de veiller à la sécurité et à la surveillance des enfants, au bon déroulement des repas et à l'harmonie du groupe. Ils doivent rester polis et ne doivent pas répondre aux remarques du personnel à leur égard.

**2 – Le respect de la nourriture :** les enfants ne doivent pas jeter la nourriture ou la gaspiller.

**3 – Le respect des autres :** le moment de la cantine est un moment de calme et une période de détente. Cette opportunité exige que chaque enfant ne doit pas être turbulent vis-à-vis des autres.

**4 – Le respect des règles sanitaires :** en période de pandémie liée au Covid, les enfants doivent respecter les règles du protocole en vigueur, notamment la distanciation et le port du masque à la cantine. Le port du masque est obligatoire lorsque les enfants sont assis, sauf au moment de la consommation d'un plat ou d'une boisson.

**Ces règles sont indispensables et obligatoires** pour le fonctionnement du groupe et la sécurité de tous. **Un manquement à ces obligations se traduira :**

- par un avertissement écrit, de la part du personnel de cantine, à l'enfant qui ne respecterait pas ces obligations,

- par l'exclusion temporaire de la cantine après trois avertissements par la Mairie.

**Pour toute question relative à la discipline, les parents sont priés de prendre contact DIRECTEMENT à la Mairie qui prendra la décision nécessaire, le personnel enseignant n'étant pas en charge du temps périscolaire.**

Je soussigné,

Nom, prénom parent 1 : ..... Signature

Nom, prénom parent 2 : ..... Signature

Reconnait avoir pris connaissance, et avoir fait lecture du présent règlement à mon (mes) enfant (s).